



DEPARTEMENT DE LA DROME
COMMUNE DE
CHATUZANGE LE GOUBET

Envoyé en préfecture le 14/04/2026
Reçu en préfecture le 14/04/2026
Publié le 14/04/2026
ID : 026-212600886-20260413-DELIB2026_34-DE



REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2026.34 Séance du 13 avril 2026

Présidence de Madame Elise CLÉMENT
Maire de Chatuzange le Goubet

Le 13 avril 2026 à 19h00, mesdames et messieurs les membres du conseil municipal, dûment convoqués le 7 avril 2026 en séance publique par Madame le Maire, se sont réunis en salle du conseil en mairie, sous la présidence de Madame Elise CLÉMENT, Maire de Chatuzange le Goubet.

La séance débute à 19h00.

Étaient présents : Elise CLÉMENT, Bruno PEUDEVIN, Natacha TRUCHET-COMTE, Gilles GARNIER, Coralie DAMAISIN-JAMONET, Fabrice GAY, Stevie BONNARD, Jean-Marc ANDRÉ, Marina THON, Christian GAUTHIER, Pascal BERRANGER, Jean-Michel SARZIER, Ghislaine ABISSET, Christelle DATOLA, Nathalie ZAMMIT, Christophe BEDOUAIN, Bertrand BECORPI, David LEJON, Audrey DUPONT, Eric SAULLE, Bruno LAFFONT, Nadège ROUX, Coralie MANDON.

Ont donné pouvoir : Florence DEGOUGE à Marina THON, Vincent PRADON à David LEJON, Séverine BILLON à Nadège ROUX, Marie-Charlotte BOURNE à Natacha TRUCHET-COMTE, Jérôme CAMACHO à Bertrand BECORPI, Lola CHANCEAU à Bruno PEUDEVIN.

Conseillers municipaux présents : 23

Coralie MANDON a été désignée secrétaire de séance.

Objet : Désignation des représentants de la commune à la Commission Locale d'Information (CLI) FRAMATOME ROMANS

Rapporteur : Elise CLÉMENT

Vu la loi n° 2006-686 du 13 juin 2006 relative à la transparence et à la sécurité en matière nucléaire ;
Vu le décret n°2008-251 du 12 mars 2008 relatif aux commissions locales d'information auprès des installations nucléaires de base ;
Vu l'arrêté départemental n°21-DAJ-0571 du 8 octobre 2021 portant renouvellement de la commission locale d'information Framatome Romans auprès du site de Framatome Romans,

La loi Transparence et Sûreté Nucléaire (TSN) du 13 juin 2006 et son décret d'application de mars 2008 posent le principe de la création d'une Commission Locale d'Information auprès de chaque Installation Nucléaire de Base (INB), ou groupe d'INB. Il en existe 35 actuellement sur le territoire national.

Le Département de la Drôme a créé une Commission Locale d'Information auprès de la CLI FRAMATOME dont le rôle est d'assurer une mission d'intérêt général de suivi, d'information et de concertation en matière de sûreté nucléaire, de radioprotection et d'impact des activités du site nucléaire FRAMATOME ROMANS sur les personnes et l'environnement.

La composition de la CLI est fixée par arrêté départemental. Elle comporte 34 membres dont 19 élus locaux.

Conformément à cet arrêté, la Commune de Chatuzange le Goubet dispose d'un siège dans cette commission.

Il est proposé de désigner M. Jean-Marc ANDRÉ comme membre titulaire et M. Jean-Michel SARZIER comme membre suppléant.

Conformément au règlement intérieur il est voté au scrutin secret lorsqu'il s'agit de procéder à une nomination ou une représentation.

Le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations, sauf disposition législative ou réglementaire prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Entendu l'exposé de Madame le rapporteur,

Le Conseil municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

- **DÉSIGNE** M. Jean-Marc ANDRÉ comme membre titulaire et M. Jean-Michel SARZIER comme membre suppléant pour siéger à la CLI FRAMATOME ROMANS.

Ainsi fait et délibéré,
Les jours, mois et an susdits.

Certifié exécutoire compte tenu de,
La transmission en Préfecture le :
La publication le :

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,



N° accusé de réception Préfecture : 026-212600886-20260413-DELIB2026_

Conseil municipal du 13 avril 2026